

Mairie  
de  
**ROUANS**

44640  
\*\*\*

Tél : 02 40.64.24.27

Mail : [mairie@rouans.fr](mailto:mairie@rouans.fr)

Site : [www.rouans.fr](http://www.rouans.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-huit juillet deux mille vingt, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de ROUANS (Loire-Atlantique), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Loisirs, sous la présidence de Monsieur Jacques RIPOCHE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 19
- votants : 20

**PRÉSENTS** : MM RIPOCHE Jacques, Maire, BRAS Carole, AUMASSON Jean-Pierre, COUETOUX Laëticia, LOUÉRAT Jean-Yves adjoints, LOQUAIS Bernard, LE MOAL Claire, GOBIN Valérie, BRIAND Nathalie, LOQUAIS Gwénaëlle, BALCERSKI Virginie, CAMUS Anthony, YZIQUEL Arnaud, ALLAIRE Mathieu, PERRAIS Alexandre, ROUET Anaïs, LAMBOURG Yves, FAVREAU Jean-Gérard et FOUCHER Jacky.

**ABSENTS EXCUSÉS** : MM BATARD Elodie (pouvoir à ALLAIRE Mathieu), CLAVIER Jean-Jacques (pouvoir à RIPOCHE Jacques), BARBEAU Agnès et LOYER Karine (pouvoir à FOUCHER Jacky).

Madame Laëtitia COUETOUX a été élue secrétaire.

### DEL28-07-20-07

### AVIS SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 25 mars 2016, le Conseil Municipal donnait son accord pour le projet de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune.

Par arrêté préfectoral n°2020/ICPE/131 du 29 mai 2020, une enquête publique s'est déroulée, en mairie de ROUANS, pendant trente-et-un jours consécutifs, du 24 juin au 24 juillet 2020 inclus, portant sur la demande présentée par la SARL ROUANS ENERGIES, filiale de VALOREM, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité composée de sept aérogénérateurs.

Compte tenu de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, cette installation est soumise à autorisation préfectorale. La commune est appelée à donner son avis sur la demande d'exploiter présentée par la SARL ROUANS ENERGIES, avant la clôture de l'enquête ou dans les quinze jours qui suivent sa clôture.

Après le questionnement de certains élus, il s'avère judicieux d'émettre des réserves ainsi énumérées :

- Actualiser et confirmer l'étude géobiologique commanditée par Valorem ;
- Effectuer des mesures des champs électromagnétiques avant le raccordement et élaborer un suivi régulier après l'installation ;
- Demander une étude géotechnique avant la construction ;

- Effectuer un suivi sanitaire avant la construction et régulièrement après l'installation sur un échantillon de population ;

Monsieur Jean-Jacques CLAVIER, absent à cette séance et concerné personnellement par ce dossier, a laissé des consignes pour que son pouvoir ne soit pas utilisé sur ce sujet.

Monsieur Jean-Gérard FAVREAU, personnellement concerné par le sujet, déclare ne pas prendre part au vote.

Le résultat du vote à bulletin secret se présente : votants 20 : 2 favorables, 12 favorables avec réserves, 1 défavorable et 5 absentions.

De ce fait, l'avis du Conseil Municipal est donc favorable au projet en tenant compte des quatre réserves évoquées ci-dessus dans la demande d'autorisation d'exploitation par la société ROUANS ENERGIES du parc éolien présenté.

<b>Certifié exécutoire</b>
<b>Reçu en Préfecture le :</b>
<b>Publié ou Notifié le :</b>

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Jacques RIPOCHE